

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 19.10.2021	Heure	Numéro	Département(s) DECS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Personnes avec un handicap		Lié à : (obligatoire) ad 21.011
Titre : Amendement au projet de loi sur l'inclusion et sur l'accompagnement des personnes avec un handicap (LincA)		
Contenu : Article 29, alinéa 1 1Toute PVH souhaitant bénéficier des prestations d'une institution (<i>suppression de : spécialisée reconnue</i>) requiert l'évaluation de ses besoins en vue d'une proposition de prestations.		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Magali Brêchet, présidente de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :